



Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale
11 mai 2015
Français
Original: anglais

Comité des droits de l'homme

Décision du Comité des droits de l'homme en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (113^e session)

concernant la

Communication n^o 2453/2014*

<i>Présentée par:</i>	L. S. B. et consorts
<i>Au nom de:</i>	L'auteur
<i>État partie:</i>	Canada
<i>Date de la communication:</i>	18 août 2014
<i>Précédentes décisions:</i>	Décision prise par le Rapporteur spécial en application de l'article 97 du Règlement intérieur demandant des mesures provisoires de protection, communiquée à l'État partie le 20 août 2014 (non publiée sous forme de document)
<i>Question(s) de fond:</i>	Expulsion vers Antigua-et-Barbuda

* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication: M. Yadh Ben Achour, M. Lazhari Bouzid, Mme Sarah Cleveland, M. Ahmed Amin Fathalla, M. Olivier de Frouville, M. Yuji Iwasawa, M^{me} Ivana Jelić, M. Duncan Muhumuza Laki, M^{me} Photini Pazartzis, M. Mauro Politi, Sir Nigel Rodley, M. Víctor Manuel Rodríguez-Rescia, M. Fabián Omar Salvioli, M. Dheerujlall Seetulsingh, M^{me} Anja Seibert-Fohr, M. Yuval Shany, M. Konstantine Vardzelashvili et M^{me} Margo Waterval.



Le Comité des droits de l'homme, institué en vertu de l'article 28 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques,

Réuni le 1^{er} avril 2015,

Décide d'interrompre l'examen de la communication n° 2453/2014 parce que l'auteur et l'État partie sont parvenus à un accord sur la question de fond soulevée dans la communication et que les auteurs ne risquent plus d'être expulsés.
